

Vive le marxisme-léninisme-maoïsme!

Vive la guerre populaire !

José Carlos Mariategui

Le problème de la terre au Pérou

Le problème agraire et le problème indien

Nous qui étudions le problème indien d'un point de vue socialiste, déclarons comme absolument dépassés les points de vue humanitaires ou philanthropiques sur lesquels s'appuie la vieille campagne pro-indigène, prolongation de la bataille apostolique du père Las Casas.

Notre premier souci tend à établir le caractère fondamentalement économique de ce problème...

Nous ne nous contentons pas de revendiquer pour l'Indien le droit à l'éducation, à la culture, au progrès, à l'amour et au ciel.

Nous commençons par revendiquer catégoriquement son droit à la terre.

Cette revendication parfaitement matérialiste devrait suffire à ce qu'on ne nous confonde pas avec les héritiers ou les

épigones du grand religieux espagnol.

Le problème agraire se présente, avant tout, comme celui de la liquidation de la féodalité au Pérou.

Ce problème aurait déjà dû être résolu par le régime démocrate bourgeois formellement établi par la révolution de l'indépendance.

Mais, au Pérou, en cent ans de République, nous n'avons pas eu de véritable classe bourgeoise, de véritable classe capitaliste.

L'ancienne classe féodale, camouflée et changée aujourd'hui en bourgeoisie républicaine, a conservé ses positions.

La politique de démembrement de la propriété agraire inaugurée par la révolution de l'indépendance — comme conséquence logique de l'idéologie dont elle se réclamait — ne conduisit pas au développement de la petite propriété.

La vieille classe des propriétaires fonciers n'avait pas, en fait, perdu le pouvoir.

Le maintien au pouvoir des « latifundistas » produisit dans la pratique le maintien des latifundia.

On sait que le démembrement s'attaque bien plus à la commune.

Et le fait est que pendant un siècle de République, la grande propriété s'est renforcée en dépit du libéralisme théorique de notre Constitution et des nécessités pratiques du développement de notre économie capitaliste.

Latifundia et servitude sont les expressions de cette féodalité survivante.

Expressions solidaires et de même nature dont l'analyse nous conduit à la conclusion qu'on ne peut liquider la servitude, qui est le lot de la race indigène, sans liquider les latifundia.

Ainsi posé, le problème agraire péruvien ne se prête pas à des déformations équivoques.

Il apparaît dans toute son ampleur de problème socio-économique — et par conséquent politique — donc du ressort des hommes qui agissent dans cette sphère.

Il en résulte également que toute obstination à en faire, par exemple, un problème de techniques agricoles du ressort des agronomes est inutile.

Il n'échappe à personne que la solution libérale à ce problème — le fractionnement des latifundia en vue de l'établissement de la petite propriété — serait conforme à l'idéologie individualiste.

Mais, chez nous, la méconnaissance des principes élémentaires du socialisme est telle, qu'il ne sera pas inutile, ni oiseux d'insister sur le fait que cette formule — fractionnement des latifundia en faveur de la petite propriété — n'est ni utopiste, ni hérétique, ni révolutionnaire, ni bolchevique, mais orthodoxe, constitutionnelle, démocratique, capitaliste et bourgeoise.

Et que, de plus, elle tire son origine de l'idéologie libérale dans laquelle les Constitutions de tous les Etats démocrates-bourgeois puisent leur inspiration.

Conformément à ma position idéologique, je pense que l'heure d'employer, au Pérou, la méthode libérale, la formule individualiste, est déjà passée.

Laissant de côté les raisons doctrinales, je considère qu'il est un facteur fondamental, incontestable, qui donne un caractère particulier à notre problème agraire : la survivance de la commune et d'éléments de socialisme pratique dans l'agriculture et la vie indigènes...

Colonialisme. Féodalisme.

L'Espagne nous fit cadeau du Moyen-Age : inquisition, féodalité, etc.

Ensuite, elle nous fit cadeau de la contre-réforme : esprit

réactionnaire, méthode jésuitique, casuistique scolastique.

Moyennant l'assimilation de la culture occidentale, véhiculée parfois par cette même Espagne, nous nous sommes libérés de la plupart de ces choses avec beaucoup de difficultés.

Mais nous ne nous sommes toujours pas libérés de leur base économique, enracinée dans les intérêts d'une classe dont l'hégémonie n'a pas été remise en question par la révolution de l'indépendance.

Les racines de la féodalité sont intactes.

Et son maintien est responsable, par exemple, du retard de notre développement capitaliste.

Le régime de propriété de la terre détermine le régime politique et administratif de toute nation.

Les problèmes de notre nation sont dominés par le problème que la République n'a pu résoudre jusqu'à ce jour : le problème agraire.

Des institutions démocratiques et libérales ne peuvent pas fonctionner ni prospérer sur une économie semi-féodale.

En ce qui concerne le problème indigène, sa subordination au problème de la terre est encore plus absolue pour des raisons

spécifiques.

La race indigène est une race d'agriculteurs. Le peuple inca était un peuple de paysans, pratiquant en général l'agriculture et l'élevage.

Les industries et les arts étaient à caractère domestique et rural.

Chez les Incas du Pérou, se vérifiait, plus que chez n'importe quel autre peuple, ce principe que : « la vie vient de la terre ».

Les travaux publics, les œuvres collectives, les plus admirables du Tawan-tisuyo, eurent un but militaire, religieux ou agricole.

Les canaux d'irrigation de la sierra et de la côte, les cultures en terrasses des Andes sont aujourd'hui les meilleurs témoignages du degré d'organisation économique atteint par les Indiens péruviens.

Par tous ses traits dominants, leur civilisation se caractérisait comme étant une civilisation agraire...

Le communisme inca — qui, pour s'être développé sous le régime autocratique des Incas, ne peut cependant pas être nié, ni négligé — peut être caractérisé comme étant un communisme agraire.

Les caractères fondamentaux de l'économie inca — d'après

César Ugarte, qui dégage en général les traits caractéristiques de notre processus avec beaucoup de pondération — sont les suivants : « Propriété collective de la terre cultivable par l'« ayllu » ou groupe de familles apparentées, bien que cette propriété soit divisée en parcelles individuelles intransférables ; propriété collective des eaux, des pâturages et des bois par la « marca » ou tribu, ou encore par la fédération des « ayllus » établies autour d'un même village ; coopération dans le travail : appropriation individuelle des récoltes et des fruits. »

La destruction de cette économie — et par suite de la culture qui se nourrissait de sa sève — est une des responsabilités les moins discutables de la domination espagnole, non pour avoir détruit les formes autochtones, mais pour ne les avoir pas remplacées par des formes supérieures.

Le régime colonial désorganisa l'économie inca sans lui substituer une économie plus rentable.

Sous la domination d'une aristocratie indigène, vivait une nation qui comptait dix millions d'Indiens et qui possédait un Etat dont l'action réalisait toutes les ambitions de sa puissance ; sous une aristocratie étrangère, les Indiens se réduisirent à une masse dispersée et anarchique d'un million d'hommes tombés dans la servitude.

La donnée démographique est, à cet égard, le fait décisif. Contre tous les reproches qu'on peut faire au régime inca — au

nom des concepts modernes de liberté et de justice — s'inscrit le fait historique — positif, matériel — qu'il assurait la vie et la croissance d'une population qui atteignait dix millions quand les conquistadors arrivèrent au Pérou et qui, en trois siècles de domination espagnole, descendit à un million.

Et ce fait condamne l'époque de la domination espagnole, non d'un point de vue abstrait, théorique ou moral, mais bien du point de vue concret de l'utilité matérielle.

Le colonialisme espagnol, incapable d'organiser au Pérou au moins une économie féodale, apporta en plus des éléments d'économie esclavagiste.

La politique du colonialisme : dépopulation et esclavage.

Que le régime colonial espagnol s'avéra incapable d'organiser au Pérou une économie de type féodal pur s'explique clairement.

Il n'est pas possible d'organiser une économie sans une vue claire et une sûre estimation, sinon de ses principes, du moins de ses nécessités.

Une économie indigène, organique, se forme seule.

Elle détermine spontanément ses institutions.

Mais une économie coloniale s'établit sur des bases en partie artificielles et étrangères parce que subordonnées à l'intérêt du colonisateur.

Son développement régulier dépend de l'aptitude de ce dernier à s'adapter aux conditions du milieu ou à les transformer.

Le colonisateur espagnol manquait absolument de cette aptitude. Il avait une idée, un peu démesurée de la valeur économique des trésors de la nature, mais n'avait à peu près aucune idée de la valeur économique de l'homme.

La pratique de l'extermination de la population indigène et la destruction de ses institutions — souvent en contradiction avec les lois et les arrêtés de la métropole — appauvrissaient et saignaient à blanc le fabuleux pays dans une mesure que les conquistadors du roi d'Espagne n'étaient pas capables d'apprécier.

Formulant un principe de l'économie de son époque, un homme d'Etat sud-américain du XIXe siècle devait dire plus tard, impressionné par le spectacle d'un continent à moitié désert : « Gouverner, c'est peupler. »

Le colonisateur espagnol, très loin de ce critère, implanta au Pérou un régime de dépopulation.

La persécution et le fait de réduire les Indiens en esclavage

détruisaient rapidement un capital sous-estimé de façon invraisemblable par les colonisateurs espagnols : le capital humain.

Les Espagnols eurent de plus en plus besoin de bras pour l'exploitation et la mise en valeur des richesses conquises.

Ils eurent alors recours au système le plus antisocial et le plus primitif de la colonisation : l'importation d'esclaves.

Le colonisateur, d'un autre côté, renonçait ainsi à l'entreprise pour laquelle le conquistador se sentait apte : celle d'assimiler l'Indien.

La race nègre apportée par le colonisateur devait, entre autres choses, réduire le déséquilibre démographique entre le Blanc et l'Indien

La convoitise des métaux précieux — absolument logique en un siècle où la distance entre les continents était telle qu'elle ne permettait pas d'envoyer d'autres produits en Europe — poussa les Espagnols à s'occuper des mines au tout premier chef.

Son intérêt fit qu'il lutta pour convertir en un peuple de mineurs celui qui, sous les Incas et depuis ses plus lointaines origines, était un peuple fondamentalement voué à l'agriculture.

La nécessité d'imposer à l'Indien la dure loi de l'esclavage vint

de ce fait. Le travail des champs, dans un régime féodal par nature aurait fait de l'Indien un serf attaché à la terre.

Le travail de la mine, et des villes, devait en faire un esclave.

Les Espagnols établirent, avec le système des corvées, le travail forcé, arrachant l'Indien de sa terre et de ses coutumes.

L'importation d'esclaves nègres qui fournit en manœuvres et en domestiques la population espagnole de la côte, où se trouvait le siège épiscopal et la cour du vice-roi, contribua à ce que l'Espagne ne puisse se rendre compte de son erreur politique et économique.

L'esclavage s'enracina dans le régime, le viciant et l'affaiblissant...

Le caractère colonial de l'agriculture côtière, qui ne s'est pas encore libérée de cet héritage, a, en grande partie, pour origine le système esclavagiste antérieur...

Le colonisateur espagnol.

L'incapacité des colonisateurs espagnols à organiser l'économie péruvienne sur ses propres bases agricoles s'explique par le type de colonisateurs que l'Espagne nous envoya.

Alors qu'en Amérique du Nord la colonisation apporta avec

elle les germes d'un esprit et d'une économie calqués sur ceux qui se développaient à cette époque en Europe et auxquels l'avenir appartenait, en Amérique du Sud, ce furent les techniques et les méthodes d'un esprit et d'une économie qui déclinaient et qui n'appartenaient qu'au passé que les colonisateurs importèrent...

La féodalité est la tare que nous laissa la colonisation.

Les pays qui, depuis l'indépendance, ont réussi à se guérir de cette tare sont ceux qui ont progressé ; ceux qui n'ont pas encore atteint ce but sont les pays arriérés.

Nous avons déjà vu comment le fléau de l'esclavage s'ajoutait au fléau qu'est la féodalité...

Le colonisateur, qui au lieu de s'établir dans les champs, s'établit dans les mines, avait la psychologie du chercheur d'or. Il n'était pas, par conséquent, un créateur de richesses.

Une économie, une société sont l'œuvre de ceux qui colonisent et travaillent la terre, non de ceux qui extraient les trésors d'un sous-sol.

L'histoire de l'essor et de la décadence de nombreuses populations coloniales de la sierra, liés à la découverte et à l'abandon de mines rapidement épuisées, démontre amplement, d'après nous, cette loi historique.

De telle manière que les seuls pelotons de vrais colonisateurs que nous envoya l'Espagne furent les missions jésuites et dominicaines.

Ces deux congrégations, et plus particulièrement celle des jésuites, créèrent au Pérou plusieurs centres de production intéressants.

Cette fonction des congrégations n'est pas seulement conforme à la politique suivie par les jésuites en Amérique espagnole, mais dans la tradition même des monastères au Moyen-Age.

Les monastères eurent dans la société moyen-nageuse, entre autres, un rôle économique.

A une époque guerrière et mystique, ils se chargèrent de sauver les techniques des métiers et des arts, exerçant et cultivant les éléments sur lesquels devaient se constituer plus tard l'industrie bourgeoise...

La «commune» sous l'occupation espagnole.

Les lois concernant les Indiens protégeaient la propriété indigène et reconnaissaient son organisation « communiste ».

La législation relative aux « communes » indigènes s'adapta à la nécessité de ne pas attaquer les institutions et les coutumes

étrangères à l'esprit religieux et au caractère politique de l'occupant.

Une fois l'Etat inca détruit, le communisme agraire de l' « ayllu » n'était incompatible ni avec l'un, ni avec l'autre.

Tout au contraire, les Jésuites utilisèrent précisément le communisme indigène au Pérou, au Mexique et sur une plus grande échelle encore au Paraguay, à des fins de catéchisation.

Le régime moyennâgeux, théoriquement et pratiquement, conciliait la propriété féodale et la propriété communautaire.

La reconnaissance des communes et de leurs coutumes économiques par la loi, n'était pas la preuve d'un sage réalisme de la part des colonisateurs, mais concordait absolument avec la théorie et la pratique féodales.

Les dispositions des lois coloniales sur la commune, maintenaient sans dommage leur mécanisme économique, mais en revanche changeaient, ce qui était logique, les coutumes contraires à la doctrine catholique et tendaient à faire de la commune un élément de sa machine économique et fiscale.

La commune pouvait et devait subsister pour la plus grande gloire et le plus grand profit du roi et de l'Eglise.

Nous savons bien que cette législation eut cours uniquement

sur le papier. La propriété indigène ne put être suffisamment protégée pour des raisons dépendantes de la pratique coloniale.

Sur ce fait, tous les témoignages s'accordent.

Ugarte fait les constatations suivantes : « Ni les mesures prévues à Tolède, ni celles que l'on tenta dans plusieurs cas de mettre en pratique ne purent empêcher qu'une grande partie de la propriété indigène passa légalement ou illégalement aux mains des Espagnols.

Une des institutions qui facilita ce dépouillement dissimulé fut celui des « Encomiendas » [Charge, dignité et rente accordées par le roi]. Conformément à l'esprit de l'institution, l'« encomendero » [Genre de fermier général] était chargé du recouvrement des impôts, de l'organisation et de la christianisation de ses tributaires.

Mais, en fait, c'était un seigneur féodal, propriétaire de domaines et de vies, car il disposait des Indiens selon son bon plaisir.

Les Indiens morts ou absents, il s'appropriait leurs terres par un moyen ou par un autre.

En résumé, le régime agraire colonial finit par substituer des latifundia de propriété individuelle et cultivés par les Indiens sous une organisation féodale, à une grande partie des

communes agraires indigènes...

Sous le régime de propriété seigneurial, le mir russe, comme la commune péruvienne, subit une dénaturation complète.

La surface des terres, disponibles pour les habitants de la commune, se faisait chaque fois plus insuffisante et sa répartition chaque fois plus mauvaise.

Le mir ne garantissait pas aux paysans la terre nécessaire à leur subsistance mais par contre il garantissait aux propriétaires la provision de bras indispensables à l'entretien de leur latifundia.

Quand on abolit le servage, en 1861, les propriétaires trouvèrent le moyen de le rétablir en réduisant les parcelles accordées à leurs paysans à une surface qui ne leur permit pas de subsister de leurs propres récoltes.

L'agriculture russe conserva, de cette façon, son caractère féodal.

Le « latifundista » employa la réforme à son profit. Il s'était déjà rendu compte qu'il était de son intérêt d'octroyer aux paysans une parcelle de terre tant que cette dernière ne suffisait pas à sa subsistance ni à celle de sa famille.

Il n'y avait pas de moyen plus sûr pour aliéner le paysan à la terre, en limitant en même temps au maximum son émigration.

Le paysan se voyait forcé de prêter ses services au propriétaire qui comptait sur son monopole de fait en ce qui concernait les prés, les bois, les moulins et les eaux... pour l'obliger à travailler dans le latifundia — si le fait de donner une parcelle réduite n'avait pas suffi.

La coexistence de « communes » et de latifundia au Pérou est donc parfaitement expliquée, non seulement par les caractéristiques propres au régime colonial espagnol, mais aussi par l'expérience de l'Europe féodale.

Cependant, sous ce régime, la commune ne pouvait être réellement protégée, à peine pouvait-elle être tolérée.

Le latifundista lui imposait la loi de sa force despotique, sans contrôle possible de la part de l'Etat.

La commune survivait mais à l'intérieur d'un régime de servitude.

Avant, elle était la cellule même de l'Etat et lui assurait le dynamisme nécessaire au bien-être de ses membres.

La colonisation la pétrifiait dans la grande propriété, base d'un nouvel Etat, étranger à son destin.

Le libéralisme des lois de la République, impuissant à détruire la féodalité et à créer le capitalisme, devait plus tard rejeter le

soutien formel que l'absolutisme des lois de la colonisation lui avait donné.

La révolution de l'Indépendance et la propriété agraire

...La révolution au Pérou correspond à la formation de sa bourgeoisie.

Les éléments d'une économie capitaliste étaient, dans notre pays, bien plus embryonnaires qu'en d'autres pays de l'Amérique où la révolution dut compter avec une bourgeoisie moins faible, plus développée.

Si la révolution avait été un mouvement des masses indigènes ou bien si elle avait représenté ses» revendications, elle aurait eu nécessairement une physionomie agraire.

On a déjà étudié comment la révolution française profita surtout à la classe paysanne, sur laquelle elle dut s'appuyer pour éviter le retour à l'ancien régime.

Ce phénomène paraît caractéristique, en général, de la révolution bourgeoise comme de la révolution socialiste, à en juger par les conséquences mieux définies et plus stables du renversement de la féodalité en Europe centrale et du tsarisme en Russie.

Dirigées et faites principalement par la bourgeoisie et le

prolétariat urbains, l'une et l'autre révolution ont immédiatement été fructueuses pour les paysans.

Surtout en Russie, c'est cette classe qui a récolté les premiers fruits de la révolution bolchevique, d'autant plus que dans ce pays il n'y avait pas eu de révolution bourgeoise qui, à son temps, aurait liquidé la féodalité et l'absolutisme et installé à sa place un régime démocratique et libéral.

Mais, pour que la révolution démocratique et libérale produise ces effets, deux prémisses ont été nécessaires : l'existence d'une bourgeoisie consciente des fins et des intérêts de son action et l'existence d'un état d'esprit révolutionnaire dans la classe paysanne et, surtout, sa revendication du droit à la terre exprimée en termes incompatibles avec le maintien au pouvoir de l'aristocratie foncière.

Au Pérou, moins encore que dans les autres pays d'Amérique, la révolution de l'indépendance n'était pas l'aboutissement de ces prémisses.

La révolution avait triomphé en raison de la solidarité continentale contraignante des peuples qui se rebellaient contre la domination espagnole et parce que les circonstances politiques et économiques du monde travaillaient en sa faveur.

Le nationalisme continental des révolutionnaires hispano-américains se joignait à cette solidarité forcée de leurs destins

pour faire rentrer les peuples les plus avancés dans leur marche vers le capitalisme dans la même voie que les plus arriérés.

La révolution américaine, au lieu du conflit entre la noblesse terrienne et la bourgeoisie commerçante, produisit dans beaucoup de cas leur alliance, soit en raison de l'influence des idées libérales qui accusaient l'aristocratie, soit parce qu'en beaucoup de cas on ne voyait dans cette révolution qu'un mouvement d'émancipation vis-à-vis de la couronne d'Espagne.

La population paysanne, qui est indigène au Pérou, n'avait pas de présence directe, active, dans la révolution.

Le programme révolutionnaire ne mettait pas ses revendications en avant.

Mais ce programme s'inspirait de l'idéologie libérale.

La révolution ne pouvait pas faire abstraction de principes qui reconnaissent l'existence de revendications agraires, fondées dans la nécessité pratique et dans la justice théorique de libérer la propriété de la terre des entraves féodales.

La République inscrit ces principes dans ses statuts. Le Pérou n'avait pas une classe bourgeoise capable de les appliquer en harmonie avec ses intérêts économiques et sa doctrine politique et juridique.

Mais la République — parce que tels étaient le cours et la tâche que lui assumait l'Histoire — devait se constituer à partir de principes libéraux et bourgeois.

Toutefois, en ce qui concerne les conséquences pratiques de la révolution, elle ne pouvait faire autrement que de rester dans les limites que lui fixaient les intérêts des grands propriétaires.

On inaugura ainsi un régime qui, quels que fussent ses principes, rendaient pire la condition des indigènes au lieu de l'améliorer. Et ceci n'était pas la faute de l'idéologie qui inspirait la nouvelle politique et qui, correctement appliquée, aurait dû mettre fin à la propriété féodale de la terre en transformant les indigènes en petits propriétaires.

La grande propriété et le pouvoir politique.

Les deux facteurs qui s'opposèrent à ce que la révolution de l'indépendance aborde et pose le problème agraire au Pérou — extrême faiblesse de la bourgeoisie urbaine et situation marginale, extra-sociale des indigènes comme la définit Echevarria, furent un obstacle à ce que plus tard les dirigeants de la République mènent une politique tendant à une distribution moins inégale et moins injuste de la terre.

Pendant la période de gouvernement militaire, c'est l'aristocratie des « latifundistas » qui se renforça et non la population urbaine. Le commerce et la finance aux mains

d'étrangers, l'apparition d'une vigoureuse bourgeoisie urbaine n'était pas possible.

L'éducation espagnole, radicalement étrangère aux fins et aux nécessités de l'industrialisation et du capitalisme, ne préparait ni commerçants ni techniciens, mais des avocats, des écrivains, des théologiens, etc.

Ceux-ci, à moins de se sentir une vocation spéciale pour le jacobinisme ou la démagogie, étaient obligés de constituer la clientèle de la caste des propriétaires.

Le capital commercial, presque exclusivement étranger, ne pouvait, à son tour, faire autre chose que de s'entendre et de s'associer avec cette aristocratie qui, d'autre part, de façon tacite ou explicite conservait sa puissance politique.

La propriété de la terre, don de la vice-royauté, lui donnait sous la République la possession du capital commercial. Les privilèges de la colonie avaient engendré les privilèges de la République.

Par conséquent, il était naturel et instinctif de la part de cette classe d'avoir le critère le plus conservateur quant à la propriété de la terre.

La survivance de la condition extrasociale des indigènes, d'autre part, n'opposait pas les revendications de masses

paysannes conscientes aux intérêts féodaux.

Tels furent les principaux facteurs du maintien et du développement de la grande propriété.

Le libéralisme de la législation républicaine, inerte devant la propriété féodale, se fit active devant la propriété communautaire seulement.

Si elle ne pouvait rien contre les latifundia, elle pouvait beaucoup contre la « commune ».

Chez un peuple de tradition communiste, dissoudre la « commune » ne pouvait pas servir à créer la petite propriété.

On ne transforme pas artificiellement une société. Encore moins une société paysanne, profondément attachée à sa tradition et à ses institutions juridiques.

L'individualisme n'a, dans aucun pays, eu son origine dans la Constitution de l'Etat ni dans le Code Civil.

Sa formation a toujours été le fait d'un processus très compliqué et très spontané.

Détruire les communes ne signifiait pas convertir les indigènes en petits propriétaires, pas plus qu'en salariés libres mais au contraire remettre leurs terres aux petits chefs de villages et à

leur clientèle.

Le « latifundista » trouva ainsi très facilement la manière d'attacher l'indigène au latifundia.

Le développement de cultures industrielles, d'une agriculture d'exportation, dans les haciendas de la côte, apparaît comme étant intégralement subordonné à la colonisation économique des pays d'Amérique latine par le capitalisme occidental.

Les commerçants et bailleurs de fonds britanniques s'intéressèrent à l'exploitation de ces terres quand ils comprirent la possibilité de les destiner avec profit à la production de sucre, d'abord, et de coton ensuite.

Depuis cette époque très lointaine, les hypothèques qui pesaient sur les propriétés agraires les mettaient sous le contrôle des firmes étrangères.

Mais sur la côte, dans les latifundia, on en était arrivé à un degré plus ou moins important de technique capitaliste, bien que l'exploitation de ces latifundia repose encore sur des pratiques et des principes féodaux.

Les coefficients de production du coton et de la canne à sucre correspondent à ceux du système capitaliste.

Les entreprises mettent en jeu de puissants capitaux et les terres

sont travaillées avec des machines et des procédés modernes.

Pendant ce temps, dans la sierra, les chiffres de production des terres des latifundia ne sont généralement pas meilleurs que ceux obtenus sur les terres de la commune.

Et, si la justification d'un système est dans son résultat, comme le veut un critère économique objectif, ce seul fait condamne sans appel le régime de propriété agraire de la sierra.

La « commune » sous la République.

Nous avons déjà au comment le libéralisme formel de la législation républicaine ne s'était montré actif que face à la « commune » indigène.

On peut dire que le concept de propriété individuelle a presque joué un rôle anti-social à cause de son conflit avec l'existence de la « commune ».

En effet, si la dissolution ou l'expropriation de cette dernière avait été décrétée et réalisée par un capitalisme vigoureux et en pleine croissance, cette mesure serait apparue comme imposée par le progrès économique.

L'Indien serait alors passé d'un régime mixte de communisme et de servitude à un régime de libre salaire.

Le changement aurait modifié quelque peu sa nature, mais il lui aurait permis de s'organiser et de s'émanciper comme classe en suivant la voie de tous les autres prolétaires du monde.

En fait, l'expropriation et l'absorption graduelle de la « commune » par le régime de grande propriété, d'un côté l'enfonçaient encore plus dans la servitude alors que d'un autre côté elles détruisaient l'institution économique et juridique qui sauvegardait en partie l'esprit et la matière de son antique civilisation.

Pendant la période républicaine, les écrivains et les législateurs nationaux ont montré une tendance plus ou moins marquée à condamner « la commune » comme étant un vestige d'une société primitive ou comme une survivance de l'organisation coloniale.

Dans certains cas, cette attitude allait au-devant des intérêts des petits chefs terriens et en d'autres correspondait à la pensée individualiste et libérale qui dominait automatiquement une culture passablement verbaliste.

Mais la première défense organique et documentée de la « commune » indigène se devait de puiser dans la pensée socialiste et se fonder sur une étude concrète de sa nature, faite conformément aux investigations de la sociologie et de l'économie modernes.

C'est ainsi que l'interprète Hildebrando Castro Pozo, dans son livre « Notre commune indigène ».

L'Indien, en dépit des lois de cent années de régime républicain, ne s'est pas fait individualiste.

Et ceci ne vient pas de ce qu'il est réfractaire au progrès, comme le prétend le simplisme de ses détracteurs intéressés.

Cela vient, bien plus, de ce que, sous un régime féodal, l'individualisme ne rencontre pas les conditions nécessaires pour s'affirmer et se développer.

Par contre, le communisme a continué à être pour l'Indien sa seule défense.

L'individualisme ne peut prospérer et n'existe effectivement qu'à l'intérieur d'un régime de libre concurrence. Et l'Indien ne s'est jamais senti moins libre que quand il s'est senti seul.

C'est pourquoi, dans les villages indigènes où sont réunies des familles entre lesquelles se sont brisés les liens des biens et du travail communautaires, il subsiste encore de solides et tenaces habitudes de coopération et de solidarité qui sont l'expression empirique d'un esprit communiste.

La commune correspond à cet esprit.

Quand l'expropriation et la répartition paraissent liquider la « commune », le socialisme Indigène trouve toujours moyen de la refaire, de la maintenir ou de lui trouver un substitut.

Le travail et la propriété collective sont remplacés par la coopération dans le travail individuel.

Castro Pozo écrit à ce sujet : « La coutume a survécu, réduite aux « mingas » ou réunions de tout l' « ayllu » pour faire gratuitement un travail, canal d'irrigation ou maison pour un des membre de la commune.

Ce travail s'effectue au son de la harpe et des violons, et tout en consommant quelques bonbonnes de tafia, des cigares et des bouchées de coca ! »

Ces coutumes ont mis en pratique — de façon rudimentaire très certaine-ment. — le contrôle collectif du travail, supérieur au contrat individuel.

Ce ne sont pas les individus isolés qui se louent à un propriétaire ou à un entrepreneur, ce sont, solidairement, tous les hommes utiles de la commune qui s'y rendent.

La « commune » et les latifundia

La défense de la « commune » indigène ne se résout pas à des principes abstraits de justice ni à des considérations

sentimentales et traditionnelles, mais à des raisons concrètes et pratiques d'ordre économique et social.

La propriété communale n'est pas au Pérou une économie primitive qui aurait peu à peu fait place à une économie progressive fondée sur la propriété individuelle.

Non ; les « communes » ont été dépouillées de leurs terres au profit du latifundia féodal ou semi-féodal, intrinsèquement incapable de progrès technique.

Sur la côte, le latifundia a évolué — du point de vue des cultures — de la routine féodale à la technique capitaliste tandis que la commune indigène a disparu en tant qu'exploitation communiste de la terre.

Mais dans la sierra, les latifundia ont conservé intégralement leur caractère féodal, opposant une bien plus grande résistance que la « commune » au développement de l'économie capitaliste.

En effet, la « commune », quand elle s'est mise en contact avec le système commercial et les voies de transport centrales grâce au chemin de fer, est parvenue spontanément à se transformer en coopérative...

La comparaison entre « commune » et « latifundia » comme entreprise de production agricole est défavorable au second.

En régime capitaliste, la grande propriété chasse et se substitue à la petite propriété grâce à son aptitude à intensifier la production au moyen d'une technique de culture avancée.

L'industrialisation de l'agriculture amène avec elle la concentration de la propriété agraire.

La grande propriété apparaît alors justifiée par l'intérêt de la production, identifié théoriquement du moins avec l'intérêt de la société.

Il en est tout autrement du latifundia qui ne répond pas à une nécessité économique.

Mises à part les plantations de la canne à sucre — qui servent à la production de l'eau-de-vie destinée à l'intoxication et à l'abrutissement du paysan indigène — les cultures dans les latifundia de la sierra sont généralement les mêmes que celles des « communes ».

Et les chiffres de production ne diffèrent pas.

Le manque de statistiques agricoles ne permet pas d'établir avec exactitude les différences partielles, mais toutes les données disponibles nous autorisent à soutenir que les cultures de la commune ne sont pas, en moyenne, inférieures aux cultures des latifundia.

La seule statistique concernant la production dans la sierra, celle du blé, confirme cette conclusion.

Dans la Russie féodale du siècle dernier, le rendement dans les latifundia était supérieur au rendement de la petite propriété.

Les chiffres en hectolitres et par hectare étaient les suivants: pour le seigle, 11,5 contre 9,4 au Pérou; pour le blé, 11 contre 9,1 ; pour l'avoine, 15,4 contre 127 ; pour 1 orge, 11,5 contre 10,5; pour les pommes de terre, 92,3 contre 72.

Les latifundia de la sierra péruvienne viennent donc en arrière des latifundia tant exécrés de la Russie tsariste, en tant que facteur de production.

La « commune », au contraire, accuse, d'une part, une capacité effective à se développer et à se transformer et, d'autre part, elle se présente comme un système de production qui maintient vivaces chez l'Indien les stimulations morales nécessaires à son rendement maximum comme travailleur.

En dissolvant ou en détruisant la « commune », le régime féodal des « latifundia », non seulement s'est attaqué à une institution économique, mais aussi et surtout à une institution sociale qui défend la tradition indigène, qui conserve la fonction de la famille paysanne et qui traduit ce sentiment juridique et populaire auquel Proudhon et Sorel assignaient une

si haute valeur.

Le mode de travail. Servage et salaire.

Le mode de travail est déterminé, surtout dans l'agriculture par le régime de propriété.

Il n'est pas surprenant de voir qu'au Pérou survivent les latifundia féodaux en même temps que sous diverses formes et appellations survit également le servage.

La différence entre l'agriculture de la côte et l'agriculture de la sierra apparaît moins en ce qui concerne le travail qu'en ce qui concerne la technique.

L'agriculture de la côte a plus ou moins rapidement évolué vers une technique capitaliste dans le domaine de la culture du sol, de la transformation et du commerce des produits.

Mais, par contre, en ce qui concerne la façon de diriger le travail, elle s'est maintenue au même niveau.

Ce phénomène s'explique non seulement par le fait que les vieux seigneurs féodaux, qui ont conservé la propriété de la terre, ont pu se conformer à l'esprit du capitalisme moderne, même s'ils ont adopté — en tant qu'intermédiaires du capital étranger — la pratique capitaliste.

Il explique aussi, par la mentalité de cette caste de propriétaires accoutumés à considérer le travail avec les yeux des esclavagistes et des « négriers ».

En Europe, le seigneur féodal incarnait jusqu'à un certain point la tradition patriarcale primitive, de sorte que, respecté de ses serfs, il se sentait naturellement supérieur, mais non ethniquement ni nationalement différent.

Il était possible à l'aristocratie foncière européenne d'accepter une conception et une pratique nouvelles dans ses relations avec le paysan.

La conviction orgueilleuse et bien enracinée du Blanc de l'infériorité des hommes de couleur s'est opposée, en Amérique, à cette évolution.

Les grands propriétaires de la côte n'ont pas, légalement, de droits féodaux ou semi-féodaux ; mais leur condition de classe dominante et l'accaparement pratiquement sans limite de la terre dans une région sans industries ni transports leur donnent un pouvoir presque incontrôlable.

Par le biais de l'« enganche » [l'« enganche » privait l'ouvrier agricole du droit de disposer de sa personne et de son travail tant qu'il n'avait pas satisfait aux obligations contractées envers le propriétaire.] et du « yanaconazgo » [« yanaconazgo » peut se traduire par métayage], les grands propriétaires résistent à

l'établissement du salaire libre nécessaire au fonctionnement d'une économie libérale et capitaliste.

Malgré tout, la situation de l'ouvrier agricole de la côte est meilleure que celle de l'ouvrier de la sierra. Le caractère capitaliste des entreprises côtières contraint les propriétaires terriens à la concurrence.

L'ouvrier conserve très relativement, il est vrai, sa liberté d'émigrer.

La proximité de ports et de villes, la proximité des voies modernes de trafic et de commerce lui donnent la possibilité d'échapper à son destin rural et de gagner sa vie par d'autres moyens.

Dans la mesure où la technique capitaliste progresse dans l'agriculture côtière, le salaire tend à remplacer le « yanacozgo ».

Le « yanacozgo » et ses diverses formes servent à maintenir dans les vallées une base démographique qui garantit à l'entreprise le minimum de bras nécessaires aux travaux permanents.

Le journalier n'offre pas la même sécurité et la même continuité dans le travail que le colon indigène

La constatation de ce fait conduit aujourd'hui les grands propriétaires à trouver commode d'établir, très progressivement et prudemment des noyaux de petites propriétés.

Une partie des terres irriguées dans la région de l'Impérial a ainsi été réservée à la petite propriété.

Et il est question d'appliquer le même principe dans les autres zones où des travaux d'irrigation sont en cours.

Mais comme cette politique évite systématiquement l'expropriation ou, plus précisément, l'expropriation par l'Etat sur une vaste échelle, pour des raisons d'utilité publique ou de justice distributive, ses possibilités de développement sont, pour le moment, circonscrites à quelques vallées.

Dans l'agriculture de la sierra, le régime du salaire libre ne s'est pas du tout développé.

Pour le planteur, les facteurs de production se réduisent essentiellement à la terre et à l'Indien.

La propriété de la terre lui permet d'exploiter sans aucune mesure la force de travail de l'Indien.

Le riche fermier se réserve les meilleures terres et répartit les plus mauvaises entre ses ouvriers indiens, qui se voient dans l'obligation de travailler de préférence et sans rémunération sur

les premières et de se contenter des produits de la seconde pour leur subsistance...

Le «colonialisme» de notre agriculture côtière.

Dans les vallées côtières, le degré de développement atteint grâce à l'industrialisation de l'agriculture sous un régime et une technique capitalistes a pour facteur principal l'intéressement du capital britannique et nord-américain à la production péruvienne de sucre et de coton.

Ni l'aptitude industrielle, ni la capacité capitaliste des grands propriétaires ne sont responsables de l'extension prise par les cultures.

Ceux-ci destinent leurs terres à la production du coton et de la canne à sucre, financés par de puissantes firmes exportatrices.

Les meilleures terres des vallées côtières sont occupées par le coton et la canne à sucre, non pas parce qu'elles conviennent seulement à ces cultures, mais uniquement parce que ce sont les seules qui intéressent, pour le moment, les commerçants anglais et yankee.

Le crédit agricole — entièrement subordonné aux intérêts de ces firmes avant que ne s'établisse la Banque Agricole Nationale — ne tenta aucune autre culture.

La production de coton n'est régie par aucune perspective économique nationale. Il n'est produit qu'en vue du marché mondial...

Si les nécessités de la consommation nationale étaient satisfaites à partir de la production agricole du pays, ce phénomène ne serait pas si artificiel.

Mais il est loin d'en être ainsi. Le chapitre le plus important de nos importations est celui des « vivres et épices ».

Et ceci dénonce un des problèmes de notre économie...

L'obstacle, la résistance à une solution se trouvent dans la structure même de l'économie péruvienne.

L'économie du Pérou est une économie coloniale.

Son développement est subordonné aux intérêts des marchés de Londres et de New York.

Ces marchés voient dans le Pérou une réserve de matières premières et un emplacement pour leurs manufactures.

Et pour cette raison l'agriculture péruvienne n'obtient des crédits que pour les produits qui peuvent offrir un avantage sur les grands marchés mondiaux.

La finance étrangère s'intéresse un jour au caoutchouc, un autre jour au coton, un autre au sucre.

Le jour où Londres peut recevoir à un meilleur prix et en quantité suffisante un produit de l'Inde ou de l'Égypte, il abandonne immédiatement ses producteurs péruviens.

Nos « latifundistas », nos grands propriétaires terriens, quelles que soient les illusions qu'ils se fassent au sujet de leur indépendance ne sont que les intermédiaires ou les agents du capitalisme étranger.

Thèses finales.

Aux thèses fondamentales déjà exposées dans cette étude et relativement aux aspects actuels de la question agraire au Pérou, on doit joindre les suivantes :

1° Le caractère de la propriété agraire au Pérou se présente comme un des plus grands obstacles au développement du capitalisme national.

Le pourcentage des terres exploitées par de grands ou de moyens fermiers, et qui appartiennent à des propriétaires qui n'ont jamais dirigé leurs fermes, est très élevé.

Les gros propriétaires, complètement étrangers et se désintéressant de l'agriculture et de ses problèmes, vivent de

leurs rentes foncières sans fournir aucun apport de travail ni de réflexion quant à l'activité économique du pays.

Ils font partie de la catégorie de l'aristocratie ou du rentier consommateur improductif.

Par leurs droits de propriété héréditaire ils perçoivent un fermage qu'on peut considérer comme l'équivalent d'un droit féodal.

L'agriculteur affermé correspond, en revanche, avec une plus ou moins grande étendue de terres, au type de chef d'entreprise capitaliste.

Dans un système capitaliste véritable, la plus-value obtenue par son entreprise devrait venir grossir le capital qui financerait les travaux et accroître les bénéfices de ce dernier.

L'appropriation de la terre par une classe de rentiers impose à la production la charge présente de maintenir une rente qui n'est pas sujette aux baisses éventuelles de la production agricole.

Généralement, le fermier ne trouve pas dans ce système toutes les stimulations indispensables pour effectuer les travaux de valorisation des terres, des installations et des cultures.

La peur d'une augmentation de la location le jour de l'échéance,

fait qu'il n'introduit de changements qu'avec parcimonie.

L'ambition de l'agriculteur affermé est certainement de devenir propriétaire, mais son propre désir le conduit à accroître la valeur de la propriété agraire au profit des « latifundistas ».

Les mauvaises conditions du crédit agricole, au Pérou, impliquent pour cette classe d'industriels la menace toujours plus grande de l'expropriation.

Pour cette raison, l'exploitation capitaliste et industrielle de la terre qui demande, pour atteindre son plein développement, l'élimination de tout vestige de la féodalité, ne progresse, dans notre pays, qu'avec une suprême lenteur.

C'est un problème évident, non seulement du point de vue socialiste, mais aussi du point de vue capitaliste.

2° Les latifundia qui subsistent au Pérou se révèlent être, d'un autre côté, la barrière la plus importante en ce qui concerne l'immigration blanche.

Le paysan européen ne vient pas en Amérique pour travailler comme ouvrier, à moins que de hauts salaires ne lui permettent d'économiser largement.

Et ceci n'est pas le cas du Pérou. Le plus misérable travailleur de Pologne ou de Roumanie n'accepterait même pas de vivre

comme nos journaliers des plantations de canne à sucre ou de coton.

Pour que nos champs soient en mesure d'attirer cette immigration, il est indispensable que nous puissions leur offrir des terres équipées de logements, d'animaux, d'outillages et de communications en relation avec les voies ferrées et les marchés...

3° Le fait que l'agriculture côtière soit inféodée aux intérêts des capitaux et des marchés britanniques et américains s'oppose non seulement à ce que l'agriculture s'organise et se développe en harmonie avec les nécessités spécifiques de l'économie nationale — c'est-à-dire en assurant d'abord l'approvisionnement de la population — mais aussi à ce qu'elle tente et adopte de nouvelles cultures.

La plus grande réalisation de cet ordre, entreprise ces dernières années — celle des plantations de tabac de Tumbes — n'a été possible qu'à la suite de l'intervention de l'Etat.

Ce fait montre mieux que n'importe quel autre que la thèse de la politique libérale du « laisser-faire » doit être définitivement abandonnée et remplacée par une politique sociale de nationalisation des grandes sources de richesses.

4° La propriété agraire de la côte, malgré les temps prospères qu'elle connut et dont elle jouit, se montre aujourd'hui

incapable de résoudre les problèmes de salubrité rurale dans la mesure où l'Etat l'exige et qui est, somme toute, assez modeste.

Il est prouvé que c'est dans la population rurale de la côte que la mortalité et la morbidité atteignent les plus hauts indices du pays (les régions excessivement malsaines de la forêt vierge exceptées).

Les statistiques démographiques du district rural de Pativilca accusait, il y a trois ans, une mortalité supérieure à la natalité...

5° Dans la sierra, le féodalisme agraire qui se survit à lui-même se montre tout à fait incapable de créer des richesses et de progresser.

Exception faite des entreprises d'élevage qui exportent de la laine et de quelques autres dans les vallées et les plaines de la sierra, les latifundia ont une production dérisoire.

Les rendements sont très bas, les méthodes de travail primitives.

Un journal local disait une fois que dans la sierra péruvienne le seigneur féodal semblait être aussi pauvre que l'Indien.

Cet argument — complètement faux relativement — loin de justifier le seigneur féodal le condamne sans appel, étant donné que pour l'économie moderne — comprise comme science

objective et concrète — l'unique justification du capitalisme, de ses chefs d'industrie et de la finance, réside en leur fonction de créateur de richesses.

Sur le plan économique, le seigneur féodal est le premier responsable du peu de valeur de ses terres.

6° Comme explication de ce phénomène, on déclare que la situation économique de la sierra dépend étroitement des voies de communication.

Ceux qui raisonnent ainsi ne comprennent sans doute pas la différence fondamentale qui existe entre une économie féodale ou semi-féodale et une économie capitaliste.

Ils ne comprennent pas que le type patriarcal primitif du propriétaire féodal n'est pas de même nature que le type du moderne chef d'entreprise.

D'un autre côté les seigneurs féodaux et les « latifundistas » apparaissent aussi comme un obstacle, même pour ce qui est de l'exécution du programme concernant les voies de communication que l'Etat tend actuellement à réaliser.

Les privilèges et les intérêts des seigneurs féodaux s'opposent radicalement à l'exécution de ce programme.

L'Indien, sollicité par voie de conscription pour la réalisation

du programme, y voit une arme du seigneur féodal.

A l'intérieur du régime inca, cette conscription dûment établie aurait été un service public obligatoire, en tout compatible avec les principes du socialisme moderne ; à l'intérieur du régime colonial des latifundia et du servage, cette même conscription acquiert le caractère odieux d'une corvée.